

AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_14-DE
Reçu le 04/08/2026Aunis-
Sud

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONSSéance du mardi 28 juillet 2026
DELIBERATION n°2026_07_14SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AUNIS ET DE LA SAINTONGE
(SEMDAS) - MODIFICATION STATUTAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT
En exercice	Présents	Votants	
51	38	48	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires : RAULT Christophe, DESILLE Raymond, GABET Steve, VANNELLE Alexandra (reçu pouvoir de MARCHAND Pierre-François), PAIN Baptiste, FOLOPPE Christophe, GUILLET Cyril, GAILDRAT Hervé, GAY Gilles, OTRZONSEK Didier, MORANT Marie-France (a reçu pouvoir de DRAPEAU Myriam), AUBOYER Jean-Jack (reçu pouvoir de DESCAMPS Anne-Sophie), DENECHAUD Olivier, GENDRE Stéphane (a reçu pouvoir de BRULE Aude), VILLAIN Florence, BERNARDIN Eric, MAGINOT Pascal, MOUNIER Sabine (reçu pouvoir de BLIN Bruno), MADEUX Samuel, PERRET Nathalie, BERNARD Micheline, TERRIEN Philippe, TRAIN Francis (a reçu pouvoir de Camille NICE), Elodie ROSPARS, MARLIERE Jocelyne, CADOT Matthieu, MARCHAND Sébastien (a reçu pouvoir de DUFALTRE Stéphanie), BODET Philippe, RIVÉ Valérie, JOUANNEAU Olivier, MOUEIX Serge, YVON Emilie (a reçu pouvoir de GODEAU Thomas), PETOT Rozenn (a reçu pouvoir de GAROT Jérôme), BARIT Annabelle (a reçu pouvoir de COTTENNEC Philippe), GRIS Pascale, BRUNIER Christian, LEGROS Catherine, DIOT-BESNIER Brigitte			
Présent/ Membre suppléant :			
Absents : PEINTRE Angélique, ROUFFET Laurent, MOREAU Richard			

Secrétaire de Séance : Steve GABET	Auteur de l'acte : Christophe RAULT Président
Convocation envoyée le : 22 juillet 2026	Télétransmission en préfecture le : 04/08/26
Affichage de la convocation le : 22 juillet 2026	n°: 017-200041614-20260728-2026_07_14-DE
	Date de publication sur le site Internet : 6/08/26

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AUNIS ET DE LA SAINTONGE (SEMDAS) - MODIFICATION STATUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Société d'Économie Mixte de Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS),

Vu le projet de résolutions et les documents annexés transmis par la SEMDAS,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 7 juillet 2026,

Considérant que la SEMDAS propose une modification de ses statuts afin de moderniser son fonctionnement tout en préservant les principes fondamentaux de son organisation,

Considérant que les dispositions relatives à la forme juridique de la société, à son capital, à son siège social ainsi qu'à sa gouvernance générale demeurent inchangées,

Considérant que les principales évolutions portent sur le recentrage de l'objet social, avec la suppression des actions de promotion internationale, ainsi que sur l'adaptation des modalités de fonctionnement aux pratiques actuelles, notamment par la dématérialisation des procédures, le recours à la visioconférence, aux consultations écrites et à la tenue d'assemblées générales à distance,

Considérant que les règles de gouvernance sont également clarifiées par la suppression de la prorogation automatique du mandat des administrateurs, le relèvement de la limite d'âge du Président et la désignation du Directeur général comme représentant unique de la société au sein de ses filiales,

Considérant enfin que ces modifications permettent de mettre les statuts en conformité avec les évolutions réglementaires récentes, notamment en matière de modalités de vote et de transmission des actes,

Monsieur Christophe RAULT propose au conseil communautaire d'approuver les modifications statutaires à apporter à la Société d'Économie Mixte de Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS).

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Avec 2 absentions (Madame Michellne BERNARD & Monsieur Eric BERNARDIN)
1 contre (Monsieur Steve GABET)
et 45 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

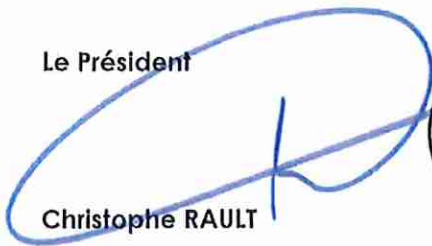
AR Prefecture

017-200041614-20260728-2026_07_14-DE
Reçu le 04/08/2026

- Approuve les nouveaux statuts de la Société d'Économie Mixte de Développement de l'Aunis et de la Saintonge (SEMDAS), comme présentés en séance et annexés à la présente délibération et dont un exemplaire a été envoyé aux conseillers à l'appui de la convocation à ce conseil communautaire,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
A Surgères,
Le 30 juillet 2026

Le Président



Christophe RAULT



Le secrétaire de séance



Steve GABET

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérécoeurs citoyens à l'adresse suivante : www.telerecoeurs.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux

